

SEANCE DU 20 AOUT 2018

Le vingt août deux mil dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le treize août deux mil dix-huit.

Etaient présents : M. FAURE Jean-Louis, M. CAILLON Michel, Mme SAVARY Lucile, M. GARECHE Ludovic, M. BOISSELEAU Guy, Mme MARCHAND Réjane, Mme MOUCHEL Françoise, M. LYS Sébastien, M. TURPIN Mickael, M. COTIER Stéphane.

Pouvoirs :

M FRESSIGNE Théodore à Monsieur BOISSELEAU Guy

Mme TIRBOIS Danièle à Monsieur FAURE Jean-Louis

Mme BERNARD Véronique à Monsieur COTIER Stéphane

Etaient absents : Mme FLIN Muriel et M. EPAUD Arcadius

Mme MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Emprunt appartements maison médicale
- Régularisations comptables
- SEMIS
- Biens présumés vacants et sans maître
- Questions diverses

EMPRUNT APPARTEMENTS MAISON MEDICALE

2018AOUT01

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu qu'une seule proposition pour un emprunt concernant les appartements de la maison médicale.

Le Crédit Agricole propose 2 solutions :

| Montant | Durées en mois | Taux | Remboursement | Echéances constantes | Coût global |
|----------|----------------|--------|---------------|----------------------|-------------|
| 72 000 € | 120 | 1.22 % | Trimestriel | 1 914 77€ | 76 590.89 € |
| 72 000 € | 180 | 1.55 % | Trimestriel | 1 347.21 € | 80 832.83 € |

Frais de dossier : 0.10 % du montant avec un minimum de 100.00 € soit 100.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition sur 15 ans et habilite le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

LOYERS APPARTEMENTS

2018AOUT04

Les appartements à vocation de location sont pratiquement terminés. On peut donc débiter une publicité.

Sur les 3 appartements, 2 appartements (n°s 4 et 5) ont une superficie de 81 m² et le 3^{ème} (n° 3) une superficie de 87 m².

Le montant proposé pour la location de ces appartements comprenant une cave et une place de parking est de :

- 490 € pour les appartements 4 et 5

- 510 € pour l'appartement 3

A ces montants, s'ajoutera une provision pour charges (électricité, ménage et entretien des communs, ordures ménagères...) de 40 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de contracter une assurance perte de loyer (en cas de carence des locataires) et mandate le Maire pour entamer les démarches auprès d'un organisme d'assurance.

DECISIONS MODIFICATIVES – MAISON MEDICALE

2018AOUT02

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote la décision modificative (Maison Médicale) ci-après :

| N° DM | Date | Mission de maîtrise d'oeuvre | Dépenses |
|-------|------------|--|------------------------|
| 1 | 20/08/2018 | 023 - Virement à la section d'investissement 65888 - Autres | 1 778.40 - 1 778.40 |
| | | TOTAL Fonctionnement | 0.00 |
| | | 2031 – Frais d'études | 1 778.40 |
| | | Total Dépenses Investissement | 1 778.40 |
| | | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 1 778.40 |
| | | Total Recettes Investissement | 1 778.40 |

SEMIS

2018AOUT03

Convention de rénovation du 20 juillet 1988 – programme 059 – 3 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2017 qui nous ont été soumis, le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2017 s'élève à – 36 856.35 €. Cette opération est conduite aux risques financiers de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2017 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de – 36 856.35 €.

La séance est levée à 21 h 30.